



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2024-05002

PUBLIÉ LE 6 MAI 2024

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2024-05-06-00001 - Arrêté analyses d'impact SARL PRAXIDEV mai 2024-1
(3 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-05-06-00001

Arrêté analyses d'impact SARL PRAXIDEV mai
2024-1

ARRÊTÉ
**portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact
en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce
(SARL PRAXIDEV)**

Le préfet d'Indre-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation déposée le 30 avril 2024 par la SARL PRAXIDEV domiciliée 8 avenue des Thébaudières 44 800 SAINT HERBLAIN pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La SARL PRAXIDEV domiciliée 8 avenue des Thébaudières 44 800 SAINT HERBLAIN est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

Article 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

Article 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

Article 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre du Ministère de l'Intérieur et des outre mer ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 6 mai 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général adjoint

signé

Guillaume SAINT CRICQ

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 503 273 088 R.C.S NANTES
Nom et adresse de l'organisme
PRAXIDEV Siège social : 8 avenue des Thébaudières 44 800 SAINT HERBLAIN Tél : 02 57 96 02 35 adresse électronique : astrid.leraynormand@praxidev.com
Représentant légal
Mme Astrid LE RAY
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
Mme Astrid LE RAY M. Gilles COFFIN M. Régis BENARD Mme Charlotte PAUGAM M. Florent CLAEYS M. Valentin CHARLIER